



## INVESTIR LES MILLIARDS D'EXCEDENT DE LA CONFEDERATION DANS LA FORMATION

Il y a deux semaines, le ministre des Finances, Ueli Maurer, a dû admettre qu'il s'était une nouvelle fois trompé dans ses calculs. Les comptes de la Confédération 2018 se clôturent sur un excédent de 3 milliards de francs – alors que le budget prévoyait un solde positif de 300 millions seulement. L'année 2018 est loin de constituer un cas isolé, des fautes de calcul de ce genre étant quasi systématiques. Au cours des dix dernières années, la Confédération a commis des erreurs comptables pour un montant total de plus de 20 milliards de francs. **20 milliards de francs qui s'envolent de manière improductive pour la réduction de la dette en raison du frein à l'endettement au lieu d'être investis de façon productive pour la population et pour l'avenir du pays.** Ce démantèlement à froid de l'État doit prendre fin !

Le besoin d'investissements ne manque pas. Surtout dans la formation continue. En Suisse, bien que désireuses de travailler, des dizaines de milliers de personnes ne peuvent le faire. En raison de la numérisation, de nombreuses personnes de plus de 50 ans, mais aussi des jeunes, des femmes et des immigré-e-s, ne peuvent pas trouver d'emploi parce que leur formation n'est pas (ou plus) à jour. Dans le même temps, la numérisation et la mutation écologique créent de nombreux nouveaux emplois, mais ceux-ci requièrent une expertise ou des connaissances spécifiques. **C'est pourquoi le PS appelle à une deuxième chance pour tou-te-s en matière de formation. L'idée : une formation continue „on the job“ et la prise en charge des frais d'entretien pendant la phase de formation continue.** Les excédents de la Confédération doivent être utilisés à cette fin, et non pour réduire la dette sans générer d'avantages.

**Le PS demande que la moitié des excédents annuels de la Confédération – ou au moins un milliard de francs par an – soit investie dans un fonds de formation.** Ce fonds de formation finance les formations continues et les frais d'entretien connexes des chômeurs de longue durée ou/et arrivés en fin de droit, des personnes de plus de 50 ans ou des jeunes qui ont des difficultés à s'intégrer dans le marché du travail. Le retour au travail des femmes après la maternité doit par ailleurs être facilité.